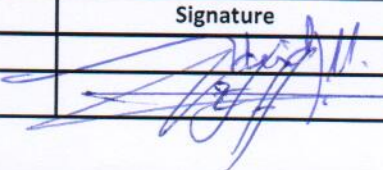
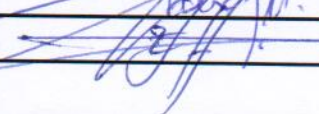


ITIE RDC	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives	PV DE REUNION		Secrétariat Technique
		Date	: 29 juin 2017	N° : 017/2017
		Heure	: 8h00 à 12h36	
		Lieu	: Bureau du Coordonnateur National	Page 1/2

Convocation	Coordonnateur National (CN)
Nature de réunion	Organisation du travail
Participants :	
(1) CN ¹ , (2) Gilbert Deningaidi, (3) Olivier Mutanga, (4) Antoine Mingashanga, (5) Lucie Massaka, (6) Charles.	
Ordre du jour / Objet de la réunion	(1) Constitution de la Commission de Documentation pour la Validation (2) Instructions de travail
1. Constitution de la Commission de Documentation pour la Validation.	
Conformément à la Norme ITIE 2016, Le Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale a prévu de soumettre la République Démocratique du Congo à la procédure de validation le 2 juillet 2018. En vue d'apprêter les différents éléments requis pour ladite procédure, le ST a décidé de mettre sur pied une Commission interne chargée de rassembler, suivants les normes de présentation des documents à l'ITIE, les documents que la RDC présentera au Validateur. Dénommée Commission de Documentation pour la Validation « CDV », cette commission est chargée d'identifier, de rassembler, de classer dans des fichiers électroniques à créer et de produire sous le format de syllabus, les documents de validation. La Commission est composée de : (1) Gilbert DENINGAIDI : Président (2) Lucie Massaka : Assistante Membres : (3) Olivier Mutanga : Rassemblement des documents (4) Antoine Mingashanga : Rassemblement des documents (5) Charles : Production des documents	
2. Instructions de travail.	
Le CN a instruit les membres de la Commission des documents à rassembler, des procédés de rassemblement et de présentation des documents ainsi que de la période considérée. En effet, la période concernée va de la dernière validation (2014) à 2017 et les documents à rassembler sont ceux exigés dans le schéma de validation publié par le Secrétariat International. Il s'agit entre autres : (1) du Décret n°09/28 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC (TDR du GMP) ; (2) du Règlement Intérieur du Comité National de l'ITIE-RDC du 16 septembre 2011 ; (3) du Code d'Ethique ; (4) des documents des réunions du CE ; (5) des Synthèses des Rapports ITIE (Essentiel) ; (6) des éléments de communication à lister et à numéroter (CD, coupures des journaux, Communiqués, réseaux sociaux, etc.) ; (7) des Rapports d'audit du Comité National ; (8) des Rapports des ateliers ; (9) des Ordres de mission ; (10) des différents TDR ; (11) des PV des réunions du ST ; (12) des Rapports des formations ; (13) de certaines correspondances jugées importantes. En ce qui concerne particulièrement les documents des réunions du Comité Exécutif, ils sont classés suivant l'ordre de succession desdites réunions. Ainsi, pour chaque réunion, les éléments du dossier (syllabus) sont présentés dans l'ordre ci-après : (1) Page de garde ; (2) Page des décisions prises à cette réunion ; (3) Ordre du jour de la réunion ; (4) Documents de travail distribués aux membres du CE ; (5) PV dûment signé de la réunion.	

	Nom et prénom	Signature	Date
Rédacteur du PV	Gilbert DENINGAIDI		29.06.2017
Validation du PV	Franck NZIRA		29.06.2017

¹ CN = Coordonnateur National

PV DE REUNION
Secrétariat Technique

Date : 29 juin 2017

Heure : 8h00 à 12h36

Lieu : Bureau du Coordonnateur National

N° : 017/2017

Page 2/2

Validation de la présence			
N°	Qualité	Nom, Post-nom et Prénom	Signature
1.	Coordonnateur National	Mack Dumba	
2.	RAF	Claude Kanda	
3.	Expert Technique	Gilbert Deningaidi	
4.	Assistante Administrative	Lucie Massaka	
5.	Expert Technique	Olivier Mutanga	
6.	Consultant	Antoine Mingashanga	
7.	Logisticien	Charles Zschalig	